

Commission des Finances, de la Comptabilité, du
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2009-2010

10 MAI 2010

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 10 MAI 2010

TABLE DES MATIÈRES

1	Ordre des travaux	3
2	Questions orales (Article 78 du règlement)	3
2.1	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Organisation de compétitions de natation en Communauté française »	3
2.2	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Attribution des contrats sportifs de la Communauté française »	4
2.3	Question de M. Benoît Langendries à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Conditions d'entraînement des élites sportives en Communauté française »	7

Présidence de M. Xavier Desgain.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 10.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions de M. Pierre-Yves Jeholet à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulées « Synergies à mettre en place avec la ministre de l'Enseignement en termes d'installations sportives » et « Opération «Été Sport» », sont transformées en questions écrites.

La question de Mme Christine Defraigne à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Coopération avec le COIB pour les Jeux Olympiques de Londres », est transformée en question écrite.

La question de Mme Joëlle Kapompolé à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Possibilité d'octroyer des subventions pour l'équipement et le matériel sportif des centres sportifs (intégrés) permettant la pratique sportive des personnes porteuses d'un handicap », est retirée.

2 Questions orales (Article 78 du règlement)

2.1 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Organisation de compétitions de natation en Communauté française »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Comme d'autres, j'ai pu voir le reportage de la RTBF consacré au 20^e Grand Prix international de natation de la Communauté française organisé début mai. C'est la piscine olympique de La Louvière qui a abrité cette compétition.

Ce reportage n'a dit mot sur la compétition sportive en tant que telle mais s'est limité à dénoncer le manque de piscines aptes à abriter des compétitions officielles de natation en Communauté française. Actuellement, en Région wallonne, celles-ci ne peuvent être organisées qu'à Seraing ou à La Louvière. Ce sont les deux seules piscines, dites olympiques, à posséder un bassin de 50 mètres de long et un équipement électronique capable de donner le temps des nageurs avec la

précision voulue. Cet équipement très spécifique consiste en un dispositif optique de départ, essentiellement utilisé en athlétisme et en natation. Sans cet équipement, pas de compétition officielle!

Par ailleurs, il n'est même pas possible d'organiser dans ces piscines une compétition comme le championnat de Belgique car elles ne disposent pas de bassin d'échauffement permettant aux athlètes de se préparer ou de se relaxer après les épreuves.

Ce manque de piscines de compétition oblige nos meilleurs nageurs à s'entraîner à l'étranger, ce qui constitue un handicap majeur pour l'évolution d'une discipline où nos athlètes ont souvent brillé par le passé.

Monsieur le ministre, que pensez-vous de cette situation? Avez-vous eu l'occasion d'évoquer ce sujet avec la Fédération francophone belge de natation? Quelles sont vos pistes pour permettre à nos athlètes de rester en Belgique pour des entraînements de haut niveau et ainsi éviter qu'ils ne doivent se rendre à l'étranger?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je vous remercie, monsieur Dodrimont, de l'intérêt que vous portez à la pratique de la natation. Vous m'interrogez au mois de février sur l'apprentissage de la natation. Aujourd'hui, c'est la pratique de haut niveau qui retient votre attention.

La Fédération a défini un cahier des charges pour l'organisation du Championnat de Belgique. Les conditions pour accueillir ce genre d'événement sont les suivantes : la piscine doit disposer d'un bassin de cinquante mètres de long, d'un bassin d'échauffement permettant aux sportifs de se préparer et de se détendre après leur course, d'un équipement électronique de pointe qui donne au centième près le temps des nageurs.

En Communauté, nous comptons sept piscines olympiques intérieures : Nivelles, Seraing, Mouscron, La Louvière, Charleroi, Woluwe-Saint-Pierre et Molenbeek-Saint-Jean, où s'est d'ailleurs tenu le Championnat de Belgique en 2009. En effet, les infrastructures bruxelloises possèdent, en plus d'un bassin de cinquante mètres, une piscine qui peut servir de bassin d'entraînement et de relaxation.

Outre son bassin olympique, Mouscron dispose également d'une piscine de vingt-cinq mètres de long (cinq lignes).

Dans le cadre de sa candidature au Centre sportif de haut niveau, la Ville de Seraing a obtenu, en date du 30 mars 2009, l'accord du gou-

vernement wallon pour recevoir un subside de 1 250 000 euros afin de construire un bassin de vingt-cinq mètres annexé à la piscine olympique.

Les piscines olympiques de Woluwe-Saint-Pierre, de Nivelles et de La Louvière ne possèdent pas de deuxième bassin. La piscine olympique de Charleroi est actuellement en rénovation.

La Communauté française compte donc sept piscines olympiques. Il faut y ajouter deux piscines extérieures de cinquante mètres, celles de Spa et d'Arlon. Trois d'entre elles disposent d'un deuxième bassin : Molenbeek-Saint-Jean, Mouscron et bientôt Seraing.

Je vous rappelle que seul le championnat de Belgique exige la présence d'un deuxième bassin.

Vous avez soulevé la question de l'équipement électronique qui donne au centième près le temps des nageurs. Charleroi, Seraing et La Louvière possèdent ce matériel qui peut être déplacé de piscine en piscine. D'après mes renseignements, il est également possible de louer ce matériel. C'est d'ailleurs ce qu'a fait La Louvière lors de l'organisation du 20e Grand Prix international de natation de la Communauté française, début mai. Si la Fédération francophone belge de natation décide d'acquérir cet équipement, je suis prêt à le subventionner à hauteur de 50 %.

Cependant, je le précise à nouveau, la Communauté française possède déjà trois de ces appareils, ce qui est bien assez, vu le nombre de compétitions qui l'exigent : championnat de Belgique, championnat francophone et Grand Prix international de natation de la Communauté française.

En conclusion, il m'apparaît qu'avec sept piscines olympiques intérieures et deux extérieures, la Communauté française est bien servie. De plus, étant donné que seul le championnat de Belgique impose un deuxième bassin, celui-ci peut sans problème se dérouler à Molenbeek-Saint-Jean, à Mouscron et bientôt à Seraing.

Pour votre information, sur les 19 500 membres que compte la Fédération francophone belge de natation, huit cents – jeunes et adultes – participent au championnat de Belgique.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse détaillée. Ma question voulait mettre en évidence la nécessité d'établir des contacts avec les fédérations qui auraient besoin d'infrastructures particulières pour organiser des compétitions nationales ou internationales. Vous m'avez rassuré sur les intentions de votre département.

2.2 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Attribution des contrats sportifs de la Communauté française »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le ministre, je souhaite attirer votre attention sur le cas des sportifs de haut niveau inscrits dans des disciplines parfois moins connues ou moins médiatisées, alors qu'ils obtiennent pourtant des résultats convaincants, au niveau tant national qu'international.

Ces sportifs de haut niveau qui pratiquent des disciplines moins médiatisées et donc moins rémunératrices sont obligés d'exercer une autre activité professionnelle. On m'a rapporté le cas d'un jeune qui a pu poursuivre des études supérieures, parallèlement à sa pratique sportive. Il hésite aujourd'hui entre son activité sportive et sa carrière professionnelle.

Il n'est pas le seul dans le cas. De nombreux sportifs ne peuvent vivre de leur sport malgré leurs bons résultats. Les employeurs sont généralement réticents à leur octroyer des crédits d'heures ou des aménagements d'horaires. Aussi doivent-ils souvent prendre des jours de congé pour s'entraîner ou pour participer à des compétitions. On leur recommande parfois de s'engager à l'armée mais les critères de sélection sont très stricts. Même en réalisant un podium dans un championnat mondial, l'engagement n'est pas garanti.

Monsieur le ministre, les conditions d'octroi d'un contrat à la Communauté française ne pourraient-elles être élargies ? Ne pourrait-on prendre des mesures afin de permettre à ces jeunes sportifs de concilier plus facilement travail ou étude et sport ? N'est-il pas envisageable d'attribuer des incitants financiers aux employeurs qui engageraient des sportifs de haut niveau ?

J'ai rencontré un athlète pratiquant le duathlon (course à pied et natation). Cette discipline n'étant pas olympique, il envisage de se mettre également au cyclisme afin de pouvoir participer aux épreuves olympiques de triathlon. Ses activités professionnelles rendent toutefois cette perspective quasiment irréalisable. Ce jeune ne sait vers qui se tourner pour obtenir de l'aide. Il a pourtant réussi très brillamment des études d'ingénieur civil physicien. Il est actuellement chercheur au FNRS où il preste quarante heures par semaine. Il lui est dès lors très difficile de pratiquer son sport et de participer aux compétitions internationales. Je l'ai vu récemment rouler sur une piste cyclable en pleine nuit parce que c'est le seul moment où il

peut s'entraîner. Que peut faire la Communauté française face à une telle situation ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur le député, vous soulevez un coin du voile sur les difficultés à la fois temporelles et pécuniaires qui peuvent entraver le bon déroulement d'une carrière sportive de haut niveau dans des sports moins cathodiques et, *de facto*, moins rémunérateurs.

En Communauté française, 49 athlètes bénéficient d'un contrat d'élite sportive auprès de l'Adeps. Il s'agit d'un contrat d'employé bénéficiant d'une dispense de service. Par conséquent, le temps disponible permet à l'athlète de s'entraîner pour rencontrer ses objectifs.

La Défense offre, il est vrai, une alternative à nos sportifs de haut niveau en leur permettant de concilier leur carrière sportive avec l'assurance d'un enrôlement et, par conséquent, d'un statut social.

Votre question porte sur les possibilités de concilier la pratique du sport de haut niveau avec une occupation, qu'elle soit de type scolaire, académique ou professionnelle. Aujourd'hui, nous organisons ce que l'on appelle le statut de l'espoir sportif. Il concerne 380 jeunes qui peuvent combiner leurs études secondaires et supérieures avec la pratique de sports de haut niveau. Ces jeunes doivent être inscrits soit dans l'enseignement supérieur universitaire, soit dans l'enseignement secondaire de transition ou dans le technique de transition. Aujourd'hui, les élèves de l'enseignement primaire et ceux de l'enseignement secondaire technique et professionnel ne sont pas concernés par ce statut, ce qui constitue à mes yeux une discrimination totalement injustifiée à laquelle je compte mettre fin, en accord avec la ministre Simonet.

Mon objectif est de permettre à nos athlètes, dès leur plus jeune âge – je pense à la natation et à la gymnastique pour les élèves de primaire – de bénéficier d'une dispense de cours, d'un encadrement technique de haut niveau de la Communauté française – je cite volontiers à cet égard l'équipe de préparation physique de Guy Namurois – et des services de diététiciens de premier niveau. N'oublions pas que la condition physique dépend aussi de l'alimentation et du mode de vie. Dans certaines universités, notamment à l'UCL, le service des sports a mis en place un accompagnement des élites, avec la faculté de pouvoir étaler une année d'études sur deux années académiques, sans être considéré comme un redoublant.

La possibilité, notamment dans le secondaire, de bénéficier de trente demi-journées d'absence

permet aux élèves de mener de front les études et la pratique du sport de haut niveau.

Tous les avantages proposés par l'Adeps sont entièrement gratuits, ce qui contribue de manière significative à assurer le devenir de ces 380 athlètes. Nous souhaitons d'ailleurs porter le nombre à cinq cents en élargissant le statut de l'espoir sportif aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire de qualification. Je pense que c'est une excellente manière de préparer les jeux olympiques de 2018.

Pour ce qui concerne la pratique du sport à l'école, je rappelle que les écoles ferment à 15 h 30 ainsi que les samedis et dimanches, sans oublier les mois de juillet et d'août. Nous allons donc leur proposer de conclure un accord de partenariat avec les clubs sportifs, par lequel nous octroierons du personnel en programme de transition professionnelle et un concierge qui veillera à ouvrir et à fermer les établissements scolaires et à surveiller la consommation énergétique, particulièrement celle des salles de sport et des bassins de natation. Notre volonté est de diffuser l'esprit sportif, de multiplier la pratique sportive et d'offrir aux élèves la possibilité de s'entraîner dans leur école.

Nous avons inscrit au budget 2010 un montant de pratiquement deux millions d'euros pour le projet « École-Sport », cet investissement ne nuit à aucun autre budget.

Après avoir quitté l'école, les sportifs de haut niveau souhaitent pouvoir s'entraîner sans limites, sans se préoccuper d'une rémunération en fin de mois. Nous avons consenti un gros effort à cet égard. M. Daerden a reconnu un peu moins de trente sportifs réputés de haut niveau, nous en sommes aujourd'hui à cinquante. J'ai sur mon prédécesseur l'avantage de combiner les compétences relatives au sport et à l'emploi. Comme il s'agit en l'occurrence essentiellement de contrats Rosetta et APE, je peux plus facilement que lui opérer des glissements, d'où les cinquante contrats.

Je rappelle que l'objectif de cette législature est d'arriver à quatre-vingt contrats. Si dans les deux ans, sous l'impulsion du Championnat d'Europe de Barcelone, de la réussite de nos athlètes comme Anne Zagré ou les Borlée, de nos grandes championnes de tennis, ou encore d'autres disciplines où nos jeunes s'affirment au plus haut niveau – par exemple en karaté où nous allons concourir fin mai pour une médaille d'or à Athènes –, nous parvenons à présenter six cents sportifs de haut niveau, nous aurions à l'échelle des quelque quatre millions d'habitants de la Communauté française un vivier particulièrement prometteur.

Les fédérations proposent à la Communauté française des candidatures d'athlètes dits de haut niveau pour les contrats Rosetta-APE. Elles sont examinées par une commission qui détermine si l'athlète a la capacité d'atteindre des performances ou, s'il bénéficiait déjà de ce type de statut, s'il peut le conserver parce qu'il aurait amélioré ses résultats. Ainsi, le pilote verviétois Bertrand Baguette bénéficie d'un contrat de la Communauté française, tout comme Yoris Grandjean en natation. Nous avons jusqu'il y a peu Muriel Sarkany, championne du monde d'escalade. Il faut également citer Clément Desalle, champion de Belgique de motocross : il est probablement notre plus bel espoir et bénéficie lui aussi d'un contrat.

Je soulignerai aussi – et cela me tenait particulièrement à cœur – le retour du centre de formation de cyclisme francophone. Vous aurez sans doute remarqué le week-end dernier que M. Degand, un des jeunes athlètes parmi les huit qui ont un contrat avec la Communauté française, a remporté un classique, le Grand prix du Hainaut qui, dans sa catégorie, équivaut à Liège-Bastogne-Liège ou à La Flèche Wallonne. Cette politique est donc payante. Grâce au centre de formation du cyclisme francophone, nous confrontons nos jeunes sportifs de haut niveau lors de stages à l'étranger et en Belgique et, surtout, nous leur offrons les meilleurs entraîneurs. Pour le cyclisme, il s'agit de Rik Verbrugghe que vous connaissez bien, de M. Bulens, directeur sportif de l'équipe Landbouwkrediet et de Bob Lelangue, directeur sportif qui s'inscrit dans la droite ligne de son père, ancien directeur sportif d'Eddy Merckx. Nos athlètes sont formés au plus haut niveau, notamment, pour le cyclisme, en travaillant ce qu'on appelle dans le milieu l'« explosivité ».

Je signale que la Défense nationale peut également combiner sport et travail grâce à des contrats et des facilités accordés aux athlètes. Il existe d'ailleurs des championnats internationaux militaires réputés.

En outre, la Communauté française et la Région wallonne viennent d'adopter une nouvelle mesure importante qui consiste à étendre les dispenses de service pour les agents de la Communauté et de la Région. Actuellement, cette mesure vise non seulement les sportifs mais aussi les arbitres, les entraîneurs et les responsables de fédération. Je pense notamment à André Stein, un homme qui joue un rôle important dans le tennis et qui travaille à notre service fiscal. Nous voulons lui permettre d'accompagner, d'encadrer et d'exercer toutes ses responsabilités au niveau de la Fédération de tennis. Il en va de même pour le président de la Fédération de badminton qui est aussi

un agent de la Communauté française.

Nous assurons la reconversion de certains athlètes. Pour ce faire, nous avons créé la cellule « Ariane » chargée de la réinsertion des sportifs de haut niveau après leur carrière. La Communauté française en a recruté plusieurs : des basketteurs, d'anciennes judokas ou encore un champion de VTT.

Nous accueillons également des sportifs moins valides, en collaboration avec GDF-Suez et Belgacom. Ces entreprises soutiennent quatre contrats de haut niveau proposés par la Ligue Handisport. Trois de ces contrats seront occupés par des francophones, dont Mathieu Loïc, demi-finaliste aux Jeux paralympiques de Pékin. Ce dernier est un athlète extraordinaire, avec un mental et une disponibilité hors pair.

Nous consentons de gros efforts en faveur des sportifs handicapés. J'ai assisté, à Rixensart, à un match de cécifoot impressionnant. Il est en effet possible à un non-voyant de jouer au football. Nous accompagnons ces sportifs, comme tous les autres clubs, par le biais de nos trois cents PTP. Pour un club traditionnel, cette aide se limite à nettoyer les vestiaires et les buvettes, à entretenir les terrains ou à remplir des tâches techniques. Les sportifs handicapés, eux, ont besoin de réels accompagnateurs.

Je citerai M. Tondu, à l'origine des compétitions sportives pour personnes handicapées, particulièrement les non-voyants, et son association « Les Amis des Aveugles », ainsi que M. Mercier. Toutes ces collaborations portent donc leurs fruits.

Nous voulons soutenir la pratique sportive à l'école, dans les clubs et les fédérations ; permettre aux plus talentueux de combiner études et sport, ou profession et sport ; assurer la reconversion des sportifs ; soutenir les moins valides.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous remercie, monsieur le ministre, pour votre réponse très complète. Je note que le nombre de contrats sportifs est en augmentation et que votre objectif est de pouvoir en conclure quatre-vingts. Ces contrats concernent des disciplines plus en vue que celles que je souhaitais aborder dans mon intervention.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Il existe deux biathlons : le court et le long. Seul le premier est une discipline olympique.

Le long biathlon fait davantage référence aux compétitions du style *Ironman* qui ont un grand retentissement mondial mais ne sont pas *stricto*

sensu une discipline olympique.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Pour concilier la vie professionnelle et le sport, les athlètes ont la possibilité de se tourner vers un emploi dans l'administration. Un parcours aussi intéressant que celui de M. Duvivier mérite toute l'attention. Il peut se prévaloir de la capacité de poursuivre des études poussées tout en continuant sa pratique, ce qui constitue un bel exemple pour les jeunes, aussi bien sur le plan scolaire que sportif.

2.3 Question de M. Benoît Langendries à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Conditions d'entraînement des élites sportives en Communauté française »

M. Benoît Langendries (cdH). – Depuis un temps déjà nous sommes conscients en Communauté française qu'il faut construire un centre pour sportifs de haut niveau. À la suite de diverses interventions de mes collègues, vous annonciez récemment que le cahier des charges serait bouclé pour la mi-avril. Est-il terminé ? Si oui, comment a-t-il été constitué ? Quelle en est la teneur et quelles seront les différentes étapes du projet ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le cahier des charges est terminé. Il est l'œuvre de deux bureaux d'architecture Urban Platform et MSA archi 2000 adviser, nommés l'année dernière et dont l'intervention a été décisive dans l'élaboration des critères d'analyse et de sélection des candidatures. Dans un second temps il s'agira de faire la synthèse des observations des villes candidates et de mettre au point un support d'aide à la prise de décision.

La Direction générale des sports a été étroitement associée à ce travail. Le cahier des charges tel qu'il a été pré-établi est soumis en ce moment aux fédérations pour que chacune vérifie si ses besoins en infrastructures sont satisfaits ou s'il n'y a pas l'un ou l'autre équipement à rénover, moderniser, agrandir ou construire.

Ensuite, un jury national et international sera constitué en vue d'obtenir un vote mixte. Le directeur du centre que vous irez visiter à Paris y sera associé, de même que l'association des fédérations de sport francophones avec M. Crèveœur, garantissant ainsi une composition pluraliste des disciplines sportives.

J'espère qu'à l'automne, le dossier sera prêt pour que le gouvernement en étudie les modalités de financement.

Comme vous le savez, nous nous dirigeons vers un financement alternatif, mais je ne veux pas exposer les finances de la Communauté à la moindre requalification. Vous n'ignorez pas que l'Union européenne a annoncé qu'elle allait durcir ses contrôles sur les différentes méthodes de financement. La prudence s'impose donc plus que jamais vis-à-vis d'Eurostat ou de l'Institut des comptes nationaux.

Nous devrions donc nous diriger vers un partenariat public-privé, ce qui semble d'ailleurs tout à fait souhaitable. Un centre de haut niveau doit, plus qu'un simple hall omnisports, offrir l'accès à du matériel sportif et à des services horeca.

Je rappelle que l'examen des candidatures renverra également à l'analyse des infrastructures existantes et à la disponibilité des terrains. Si une ville ou une université nous offre un terrain, c'est une dépense que nous ne devons plus faire. Si le pouvoir local ou provincial avance des moyens budgétaires en complément de la Communauté française, c'est également un avantage.

Deux provinces se sont déjà mobilisées : la province de Liège qui a une très longue tradition sportive et, plus récemment, la province du Brabant wallon qui devrait dégager environ une dizaine de millions d'euros. Vous l'aurez compris, tous ces critères – sportifs, financiers, universitaires, l'appoint médical et l'accessibilité – sont déterminants et doivent être réunis.

Pour ma part, l'endroit m'importe peu pourvu que ce soit le plus rapidement possible. J'ai toujours dit que le plus important était de poser la première pierre. Dès ce moment, le processus sera définitivement entamé.

On devrait être fixé sur le choix du lieu pour la fin de cette année. Ensuite, une grosse année d'étude sera nécessaire avant d'introduire une demande de permis. Cela signifie que les travaux commenceront aux alentours de 2013. Certes, la construction prendra plusieurs mois mais au moins le vœu de cette majorité de créer un seul centre de haut niveau, contrairement à mon prédécesseur qui souhaitait quatre centres de référence partiels, serait définitivement concrétisé.

M. Benoît Langendries (cdH). – Je remercie le ministre de ses réponses. Le calendrier semble bien établi. Un cahier d'observations sera constitué dans les fédérations pour examiner si leurs besoins sont rencontrés.

La mise en place d'un jury national et international me semble intéressante car elle nous permettra de profiter des expériences étrangères.

Par ailleurs le ministre a anticipé ma question sur le rôle et l'influence des pouvoirs locaux dans la réussite du dossier. Je n'imaginai pas que le ministre me donne autre chose qu'une réponse positive puisque j'avais moi-même appris que la province de Liège et celle du Brabant souhaitaient soutenir un projet fédérateur sur le site de Louvain-La-Neuve.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14 h 55.*